

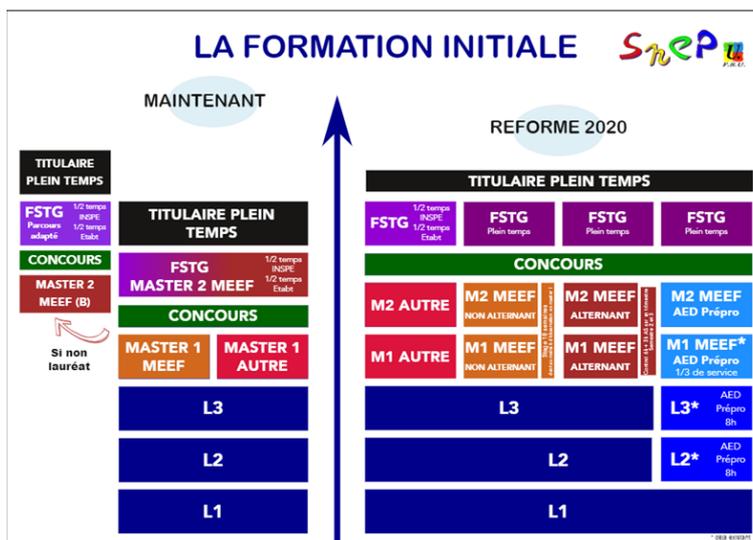
REFORME DE LA FORMATION INITIALE ET MEEF ALTERNANT

Dans le cadre de la réforme de la formation, les étudiants en Master éducation pourront postuler pour des contrats de 6h + 1 h d'as en responsabilité devant élèves. A ce jour, nous attendons toujours la liste des établissements supports pour ces alternants dans l'académie d'Aix-Marseille.

Arrêté du 24 Juillet 2020 : [Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Après le concours ils seront à temps plein durant leur année de stage.

Malgré nos multiples interventions et luttes des collègues dans les INSPE, nous n'avons pas réussi à enrayer le projet, mais certaines choses ont été obtenues (maintien des expressions sur contenus disciplinaires, et pour les PEPS une participation à l'AS sur 1 trimestre). Le SNEP FSU a toujours revendiqué des pré recrutements (c'est d'ailleurs ainsi que le MEN avait nommé cela au départ pour les AED prépro) mais il faudrait les payer pour qu'ils étudient, pas pour pallier l'insuffisance du recrutement de titulaires. Rappelons qu'en EPS la crise de recrutement n'existe pas et le nombre de démissions est quasi nul contrairement aux autres disciplines. L'objet de cette réforme est bien que ce statut d'alternant contractuel devienne la norme pour les étudiants des MEEF et soit l'entrée prioritaire vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation. **L'objet est bien d'utiliser des étudiants comme moyens d'enseignement sous-payés pour pallier le déficit de titulaires.**



Depuis plus d'un an le ministère de l'Éducation nationale publie progressivement les textes qui serviront de base à ce qu'il annonce comme la « professionnalisation » de la formation des enseignants et enseignantes.

En fait de « professionnalisation », il s'agit surtout :

- d'utiliser les étudiants MEEF comme moyens d'enseignement en les plaçant en responsabilité devant des classes ;
- de précariser les étudiants MEEF en les contractualisant ;
- de supprimer les décharges de service des lauréates et lauréats des concours dans leur année de fonctionnaires stagiaires, dégradant ainsi considérablement leurs conditions de travail et leur entrée dans le métier ;
- de déstructurer et réduire la formation universitaire aussi bien que professionnelle dispensée dans les universités, y compris au sein des INSPÉ, ce qui impacte aussi les qualifications disciplinaires et pédagogiques des concours.

Cette mise en responsabilité va alourdir considérablement leur année en les confrontant à une surcharge de tâches: préparer un concours, valider un master, assurer les apprentissages des élèves d'une ou plusieurs classes.

Ce qui guide avant tout le ministère, ce sont donc **des considérations budgétaires.**

Depuis plus d'un an que les discussions ont commencé, le ministère n'a pris en compte aucune des principales demandes faites par nos organisations syndicales.

Moyens d'actions :

- lire en CA le vœu sur les MEEF alternants: www.snefpsu-aix.net/aix/wp-content/uploads/2021/06/Voeu-CA-contractuels-alternants.pdf
- Visionner et diffuser la visio FSU sur la réforme de la formation : <https://www.facebook.com/FederationSyndicaleUnitaire/videos/790528758273891>